

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 30 OCTOBRE 2019**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 octobre 2019.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20191030/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20191030/access.html>

Le 30 octobre 2019, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique

- travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Création de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité de ses membres présents ou représentés les décisions suivantes.

## **CRÉATION DE L'ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE**

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2015, confirmée par sa décision du 5 décembre 2018, de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT中国, et des résolutions qu'il a adoptées concernant OP3FT Branches le 18 septembre 2019, le Conseil d'administration prend acte que les autorités chinoises ont délivré à l'antenne locale de l'OP3FT en Chine une licence d'activité, le 23 octobre 2019. Le nom légal de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine est 北京奥比睿网络技术有限公司. Son numéro d'immatriculation au registre chinois des entreprises est 91110108MA01N90674.

Le Conseil d'administration prend également acte que le nom en caractères latins qui a été enregistré pour l'antenne locale auprès des autorités chinoises est « OP3FT China ».

Enfin, le Conseil d'administration prend acte que la Direction de l'Ecole Centrale de Pékin a invité l'OP3FT à participer à son prochain salon de recrutement (« *job fair* ») qui se tiendra le 23 novembre 2019 sur le campus de l'université Beihang, à Pékin.

Dans le but de poursuivre les démarches de recrutement de l'équipe d'OP3FT China, le Conseil d'administration décide que l'OP3FT participera à ce salon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 18h.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864